

## Annexe Affaire N°24

Madame Edmée DUFOUR  
60, rue Louis Aragon  
Cité Émile Zola  
97419 LA POSSESSION

La Possession, le 27 août 2025

Réf. : 2025- 032/CM-ED

MAIRIE DE LA POSSESSION  
Rue Waldeck Rochet  
97419 LA POSSESSION

## Objet : Demande de protection fonctionnelle.

Madame le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Enregistré le :			01 SEP. 2025
	T	CT	25006156
D.G.S			Pôle Aménagement
D.G.A Technique			Police Municipale
D.G.A Epanouissement			Communication
D.G.A Moyens			Cabinet
Pôle Education			CCAS
Pôle Ressources		X	CDE
I-Traitement			
CT = CO Traitement			

En ma qualité d'élue municipale, je sollicite, par la présente, l'octroi de la protection fonctionnelle, en application de l'article L2123-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

En effet, j'ai été victime d'un acte préjudiciable commis par l'autorité territoriale, consistant en l'ouverture et la consultation non autorisée d'une correspondance nominative qui m'était adressée en ma qualité d'élue, à des fins manifestement politiques.

Cette correspondance ne présentait aucun caractère administratif ou collectif, et sa consultation, avec diffusion possible sur des groupes de discussion entre élus, a porté atteinte à ma réputation ainsi qu'au bon exercice de mon mandat.

Conformément à la jurisprudence administrative applicable, la collectivité est tenue d'accorder la protection fonctionnelle à ses élus lorsqu'ils sont victimes d'agissements en lien avec leurs fonctions, sauf s'ils ont commis une faute personnelle détachable de l'exercice du mandat, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Aucune faute personnelle ne m'est imputable ; au contraire, j'ai été victime d'un agissement attentatoire à mes droits fondamentaux, dans un contexte politique clairement identifié.

Je vous demande en conséquence :

- de bien vouloir me faire bénéficier de la protection fonctionnelle,
  - d'assurer la prise en charge de mes frais de procédure (passés ou à venir),
  - et de mettre en œuvre toute mesure utile à la réparation du préjudice subi, notamment dans l'hypothèse où une condamnation serait prononcée.

110

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette demande à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce courrier devra être joint en annexe de l'affaire soumise à l'ordre du jour pour la parfaite information de tous les élus.

Je vous informe également que le refus d'inscrire cette demande à l'ordre du jour sera signalé à M. le Préfet et donnera lieu à une saisine du Tribunal Administratif.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Edmée DUFOUR  
Conseillère Municipale

